

Justificatif généré le 07/08/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 07/08/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/690407
N° d'annonce : 690407

EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : 22 rue Joubert 75009 PARIS

999 990 021 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS » qui se tiendra le 21 août 2023 à 10 heures au siège social d'Ecofi Investissements situé au 12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs

Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par un actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société ECOFI INVESTISSEMENTS, 12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier).

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société ECOFI INVESTISSEMENTS puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée à l'adresse mail suivante : ecofi-juridique@ecofi.fr

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeNHCp43I

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeNHCp43I>

